

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances et des comptes publics

Décision du 29 juillet 2016 de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects à Bordeaux actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI.

NOR : FCPD1618348S

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects à Bordeaux,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État.

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects.

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Vu la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI conclue le 30 juin 2016 entre la direction générale des douanes et droits indirects, représentée par Hélène CROCQUEVIEILLE, directrice générale et la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux, représentée par Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional à Bordeaux (texte n°16-038 publié au BOD n°7127 du 28 juillet 2016).

Décide

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la délégation de gestion administrative des carrières susvisée, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du centre de services des ressources humaines (CSRH) :

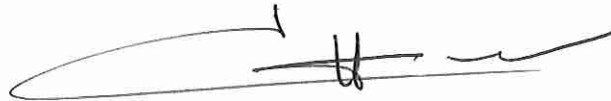
- Mme Chantal MARIE, administratrice des douanes et droits indirects, cheffe du CSRH,
- M. Yoann REY, inspecteur principal de 2^{ème} classe, assurant l'intérim de l'adjoint à la cheffe du CSRH,
- M. Pascal GHEWY, inspecteur principal de 1^{ère} classe, assurant l'intérim du chef du département carrière et rémunération,
- Mme Catherine OLLIVIER, inspecteur régional de 1^{ère} classe, cheffe du département expertise et supervision,

A effet de signer, dans les limites fixées par l'article 2 paragraphe 2 de la convention, l'ensemble des actes repris en son annexe n° 1,

ARTICLE 2 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel des douanes.

Fait le **29 JUIL. 2016**

L'administrateur général des douanes
Directeur interrégional des douanes
et droits indirects à Bordeaux



Jean-Roald L'HERMITTE